

Famille Chanforan

d'Angrogne et G^e Jean
Supplément N. 80, p. 313

Le nom Chanforan a indiqué plusieurs lieux publics, qui ont servi de champs de foire ou pour les assemblées publiques. Le plus connu est celui d'Angrogne, où eurent lieu les synodes décisifs de 1532 et 1532. La famille, établie vers la partie orientale du plateau en a pris le nom, qui a passé à leur hameau, les Chanforans. De là, elle a essaimé à la Cour, à G^e Jean, à Rocheplate et Prarustin, si bien qu'il n'en est point resté à Angrogne. Elle y a occupé une position assez en vue vers 16^e et 17^e siècles.

Chanforan est sans doute un surnom; mais il a fait disparaître toute trace du vrai nom de famille.

La première mention connue est du 5 février 1484, alors que le duc Philibert I accorda sa sauvegarde - contre les oppressions indues et illicites de leurs seigneurs - à plusieurs habitants d'Angrogne, parmi lesquels figurent les noms de Petri Chanforayni et Hugonis Chanforayni. Le prénom Pierre est répété dans la famille jusqu'au 18^e siècle.

En 1533, parmi de nombreux Angrognins convoqués pour le paiement des taxes de la commune, sous le régime français, on trouve les noms de Michael Jamphoriani et Nicolaus Jamphoriani.

Pierre Chanforan fut député par la commune avec Colat Buffa, en 1550, pour répondre à la citation de l'inquisiteur Giacomello et du Parlement de Turin. Il était un des syndics ou conseillers d'Angrogne. On les retint prisonniers, jusqu'à ce qu'une autre députation réclama leur libération.

Michel semble avoir été le père de Jean, souvent nommé à partir de 1566. De 1566 à '69, il est parmi ceux qui soutiennent les raisons d'Angrogne et des autres communes de la vallée, contre Genève qui prétendait qu'elles payaient leur part des frais de la guerre faite contre elles en 1560-61. En 1566, à la réunion du conseil général assistent Giovanni Chanforano; en 1567, Giovanni Antonio, Georgio. En 1569 est nommé Joanne Champhorano.

Le 5 février 1584 fut rédigé la constitution de dot de sa femme Marie, consistant, au moins en partie, en une propriété au four est de la Marie, que leurs héritiers possédaient encore en 1618.

En 1594, aux assemblées convoquées pour justifier les Vaudois de leur conduite sous le gouvernement de Lesdiguières, figurent, à Angrogne, Giacomo Giannone et Michel, à G^e Jean Giovanni, fils Michèle. Cette branche est dès lors établie à G^e Jean, tout en conservant les biens et les intérêts à Angrogne. Jean vivait encore en 1606. Il mourut probablement avant 1612, en sous-cas avant 1620. Le lui connais trois fils: Joseph, vivant en 1618, Daniel, vivant en 1620 et Pierre. Je n'en sais rien, sinon qu'il était déjà mort le 24 novembre 1612. Ses fils connus sont Jean et Daniel. Jean est le père du pasteur Joseph, mort de la peste en 1630. (1)

Daniel Jean est le père du pasteur Joseph, mort de la peste en 1630. (1)
Daniel fournit à Genève, aux Vallées et en France un ministère long et bon. J'ignore où il commença ses études. En 1583 il était déjà étudiant en théologie. Voici son inscription au Livre du Recteur de l'Académie de Genève: Daniel Champhoranus Angrognensis st. theol. 3 Caf. Julias 1583. Les 12 et 22 novembre 1585 il y soutenait 15 thèses, dont prenant 6 pages de celles qui furent présentées aux professeurs Théodore de Bèze et de la Haye: Theses de sacris ecclesiasticis functionibus de praevalis et nomine tenus redentibus in pseudoecclesia romana... De his respondit Daniel Champhoranus, Pedemontanus. Dès l'année précédente il avait servi comme visiteur ou chapelain à l'hôpital de Genève, où il continua son ministère jusqu'en 1586. Mais l'année suivante, le pasteur d'Angrogne, Girolamo Miolo, dans son Historia degli affari delle Valli, nomme Ms Danille Chanforano parmi degli honorandi pretelli che esercitano il ministero publico nelle Chiese dielli Valdesi.

(1) C'est peut-être ce Comendabile Giovanni Chanforano Secretaro di Hengronia en 1607 et encore en 1619. En tous cas il était fils de Jean Pierre.

Daniel fut sans doute placé d'abord, selon l'usage, dans quelque paroisse de montagne; mais les données manquent.

Il était pasteur de St Jean, lorsque, en mars 1596, il réduisit au silence par ses arguments le jésuite Jean Baptiste Roussel, qui voulut se venger de sa dépaite publique en criant par la suite maintes diffamations au ministre, Pierre Gilles, qui était présent, parle en détail de ce fait au chap. XLIII de son Histoire.

Ce sont peut-être ces tracasseries qui décidèrent Chamforan à passer en France, où il desservit pendant une trentaine d'années différentes églises de Provence, de l'Ardeche et du Vivarais. Après son départ de St Jean, cette paroisse fut quelque temps desservie par les pasteurs d'Angrogne.

Il desservit d'abord, de 1598 à 1608, l'église de Foucas, qui comprenait aussi Lignac Oppedette, Mousillon et Murs, la Briole et la Coste. Il ne résida probablement pas toujours au même lieu, car en 1603 il est dit pasteur à la Briole dans la liste des églises et pasteurs de Provence, dressée au synode national de Gap. De même, au synode national, qui eut lieu à la Rochelle du 12 mars au 12 avril 1607, M^r Daniel Chamforan représentait seul la Provence, comme pasteur de l'église de la Coste, avec un ancien de Lournarain. Il était porteur de lettres d'excuse de ce qu'ils n'ont pas pu envoyer le nombre voulu, vu qu'ils comptent seulement 7 pasteurs. Admis pour cette fois; à l'avenir en envoyer 4 ou se joindre à une autre province. La même année le synode de Provence s'engagea à entretenir comme proposant son fils André.

Daniel resta sans doute à la Coste jusqu'en 1611, puis il passa au Vivarais. Il desservit de 1611 à 1626 les églises du Rouvin et de St Alban. Un article du synode national de Privas (mai-juillet 1612) le concerne. 220 livres sont adjugées à André Chamforan, fils du pasteur de l'église du Rouvin, pour l'entretien que la Provence était tenue de lui fournir depuis le synode de la Rochelle de 1607 jusqu'en 1609. L'église de la Coste devait en outre des arverages, ainsi que celle de Murs, en tout 42 livres, Murs étant annexé à la Coste. Toutes ces sommes, faisant 222 livres, seront prises sur les deniers appartenant à la Provence.

Chamforan fut très apprécié au Vivarais, où il fut nommé modérateur adjoint de le synode de St Alban. Il semble avoir habité le Rouvin jusqu'en 1620, puis St Alban. Le 24 novembre 1612 il était aux Vallées, où Michel Chamforan feu Antoine, d'Angrogne, son représentant ou peut-être celui qui travaillait ses terres, payait au marchand David Rubatto « fiorini 400 de dinari del nob. m^r Daniele Chianforano fu Pietro, residente al Posin del Longadoco ivi presente e pagante per d^e Michele, dovuti per atto rogato li 25 aprile 1603, per final conto. »

Le 8 novembre 1613, Isaac Melan, de St Jean, doit à m^r Daniele, habitant al Posino, 600 florins « per capelli e mercantia speditali. »

M^r Daniel Chamforan est au nombre des députés du Vivarais intervenus au synode national de Tournon en mai 1614; la province du Bas Languedoc est exhortée à donner à son fils André la première place de proposant qui se trouvera vacante.

En novembre 1615, il prête 2400 florins à Pierre Musseton de St Jean. Il avait épousé, sans doute avant d'aller en France, madonna Maria, dont j'ignore le nom de famille. Elle était déjà morte lorsque, le 17 octobre 1616, Daniel Besson, d'Angrogne, en paiement de 500 florins qu'il lui devait, par contrat rog. Roggia cède à alli egregi Andrea, Ester, Prudentia, Samuele e Bartolomeo, figli del nob. m^r Daniele Chianforano e della fu mad^e Maria d'Angrogne residenti al Posino, présente loro padre, plusieurs pièces de terrain: un bois à la Pauta, un jardin et pré à Chamforan, un pré et chalet à Coutaroun, qui fut vendu en 1618.

Le synode national de Vitry (mai-juin 1618) octroie à la province du Vivarais une demi portion surnuméraire pour le St Chamforan, accablé de vieillesse et de nécessité. En 1620 il participe à l'assemblée mixte de Châteauneuf et il signe la déclaration énergique qu'elle pour dire qu'elle n'abandonnera pas la cause de l'église de Privas.

Un acte du 5 novembre 1619, à St Jean, parle de 300 écus dus à m^r Daniel, ministre en St Alban di Vivaras par acte rog. Bianchi, et par lui cédé à David Chamforan de Lacque par acte dressé à Villevieille en Queyras, le 7 novembre 1615.

Le synode national de Castres (16 septembre au 15 novembre 1626) le trouve encore à St Alban.

(1) Proeng. o p. 220 assure qu'à la suite de ces faits « l'éd. mand' un' endorse a prendere informazioni e fu bandito il seduttore ministro. »

Il se retira sans doute tôt après aux Vallées, où, malgré son âge, on le trouve passeur à Bobi en 1628, comme successeur d'Antoine Bonjour mis à la retraite et, paraît-il, aidé du jeune Daniel Rosello. A la fin de cette année et en janvier 1629 il eut affaire aux moines, qui voulaient s'implanter à Bobi, à l'aide du gouverneur de Mirabouc. La fermeté du passeur et les Bubiens empêchèrent la chose. Chanforan n'est plus nommé après cette date. Il ne parvint pas à prendre sa retraite, ou à succomber au chagrin et à la honte que lui avait causés son fils André. En tous cas, en septembre 1629, il ne figure, ni comme en activité ni comme émigré au dernier synode tenu avant la peste.

La femme lui avait donné cinq enfants. André, pasteur, épousa « madonna Anna, figlia del nob. m^r Stefano Bastia. A la suite des mauvais traitements de son mari, convaincu en outre d'adultère, elle obtint le divorce en 1620. Il dut lui rendre sa dot et fut privé du ministère. D'après ce que Lilles en dit, il doit avoir été pauvre d'esprit, au moins à cette époque.

Ester

Brudence

Lamuel

Barthélemi semble être demeuré le seul représentant de la famille.

Je ne le trouve pas mentionné avant janvier 1652, alors qu'il est un des trois Chanforan chefs de famille présents au conseil général de Luzeigne. G^l Le on.

En 1655 il fut chargé avec Parander d'estimer la valeur des biens qu'il fallait vendre comme étant hors des limites fixées par la Patente après la guerre. En 1656 et '57 il était conseiller communal. Il fut aussi ancien de l'église.

En 1663 les troupes amenèrent à St Jean les plus belles maisons pour élever les barricades et les fortifications, entre autres celle de Barthélemi Chanforan. C'est ce que nous apprend le verbal de la 2^e assemblée des délégués réunis à Turin pour traiter de la paix.

Le 11 juin 1667, il établissait un fidéicommissaire en faveur de son fils Pierre.

Il mourut ab intestat en 1683 laissant treize enfants de deux mariages, dont deux filles et un fils. C'étaient 1^o madonna Isabella, femme de m^r Antoine Laymet, de St Jean, lequel testa en 1669, mais vécut encore plusieurs années, 2^o Jeanne, qui en 1676, déjà veuve, épousa m^r J. Antoine Bastia, 3^o Marie, femme de m^r B. Benech. Leur mère n'est pas nommée. La seconde femme de Barthélemi, vivante en septembre 1685, était madonna Caterina, qui fut la mère de 4^o Anne, femme de m^r Jean Maranda, feu Jacques, 5^o Susanne, femme de m^r Jacques Maranda, 6^o Catherine, femme de m^r Barthélemi Maranda de m^r Jean, 7^o Marie, femme de m^r Daniel Paris de m^r Michel, 8^o Pierre, 9^o Marguerite, 10^o Louise, 11^o une autre Isabella, 12^o m^r deleine, 13^o Jeanne. Tous ces mariages dans des familles des principales de St Jean dénotent en quelle estime étaient tenus Barthélemi et les siens.

Le 14 septembre 1685, dans leur maison des Natzerets, qui reskait à Pierre en vertu du fidéicommissaire de 1667, il donnait 200 livres à chacune de ses sœurs.

L'année suivante, la débâcle de 1686 - massacres, prison, enlèvements, exil - semble avoir décimé cette belle famille, comme la peste aura réduit la génération précédente.

Pierre doit s'être signalé dans la résistance à Anagnone et à la Vachère et avoir été arrêté les armes à la main, puisque, amené avec 1400 de ses coreligionnaires dans le château de Carmagnole, il fut un des cinq qui furent renfermés dans la tour. Les survivants à la révolte et à d'autres meurtres furent libérés qu'en février 1687. Chanforan était arrivé à Carmagnole avec 270 autres le 12 mai. C'est probablement lui qui était de passage à Cerverne le 19 mars 1687, dirigé sur Berne. Il est appelé Pierre Chanforans, sans indication du lieu d'origine ni de captivité. Mais sa mère et ses deux sœurs avaient été retenues, et figurent comme suit dans la liste des personnes réclamées après la paix: "Isabella fu Barto-"

